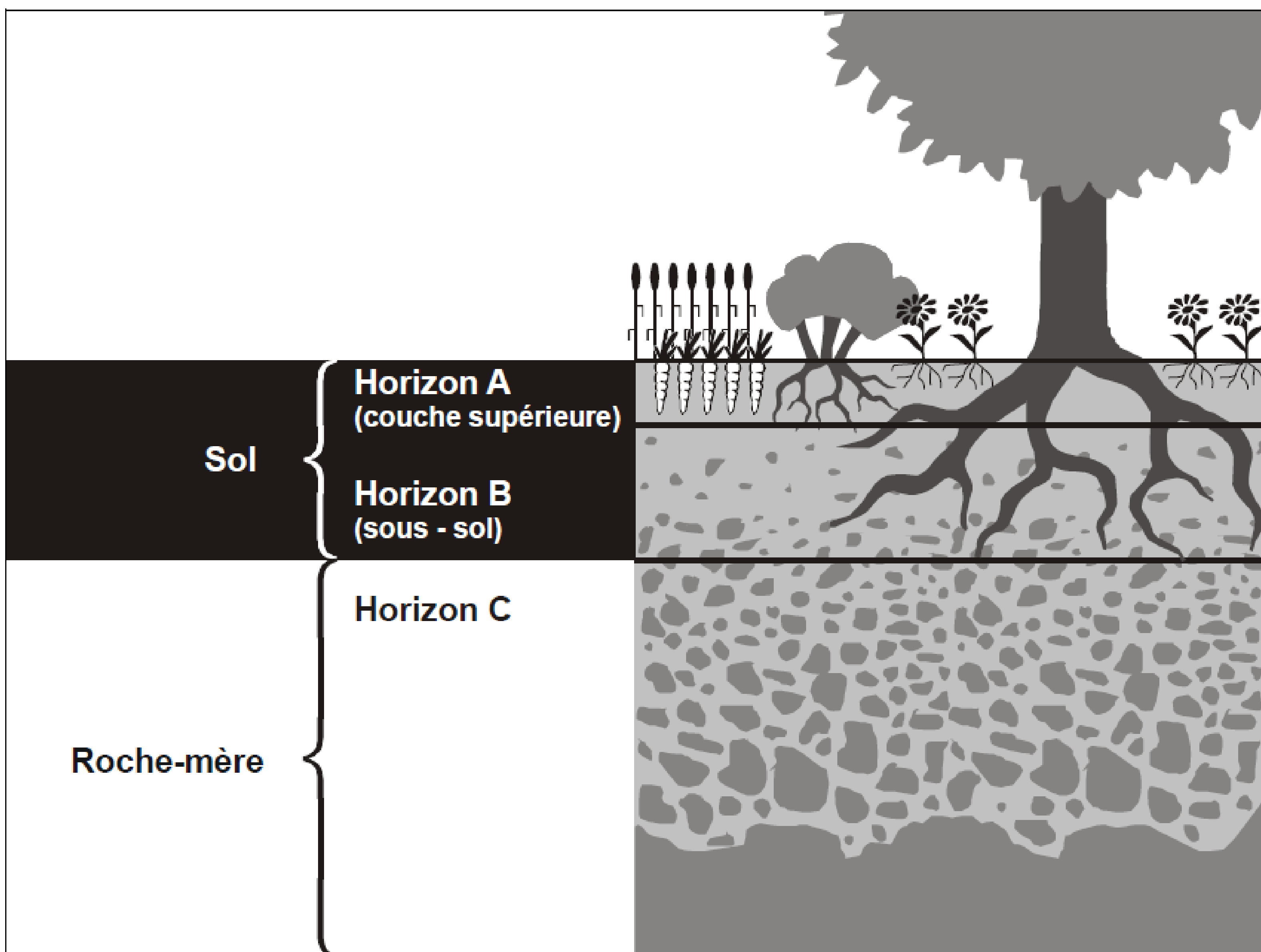


PRÉLÈVEMENT D'ÉCHANTILLONS DE TERRE POUR L'AGRICULTURE

LE SOL AU SENS DE LA LOI



Couche supérieure du sol = horizon A (couramment appelé « humus »):

Couche minérale meuble et friable, enrichie de matières organiques (humus), riche en racines et en organismes vivants, généralement de couleur brun foncé.

Sous-sol = horizon B:

Couche plus souvent moins friable, moins vivante et moins riche en racines, ne contenant que très peu d'humus, généralement de couleur plus claire (rouille jusqu'à brun clair), d'une densité plus élevée que la couche supérieure (horizon A).

Roche-mère = horizon C:

Couche pas ou peu friable, contenant peu d'organismes vivants, peu de racines, matériau de base sans matière organique. N'est plus considérée comme sol.

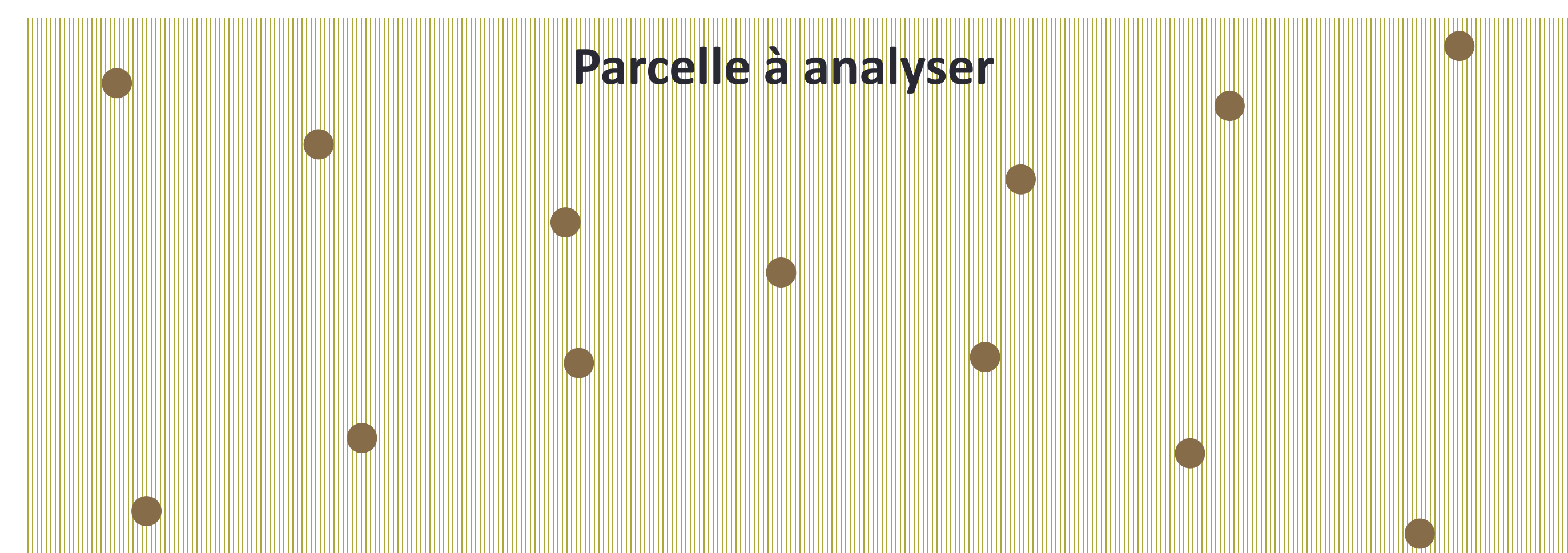


Tarière de prélèvement
(tarière hollandaise)



Sachets en plastique Sol-Conseil

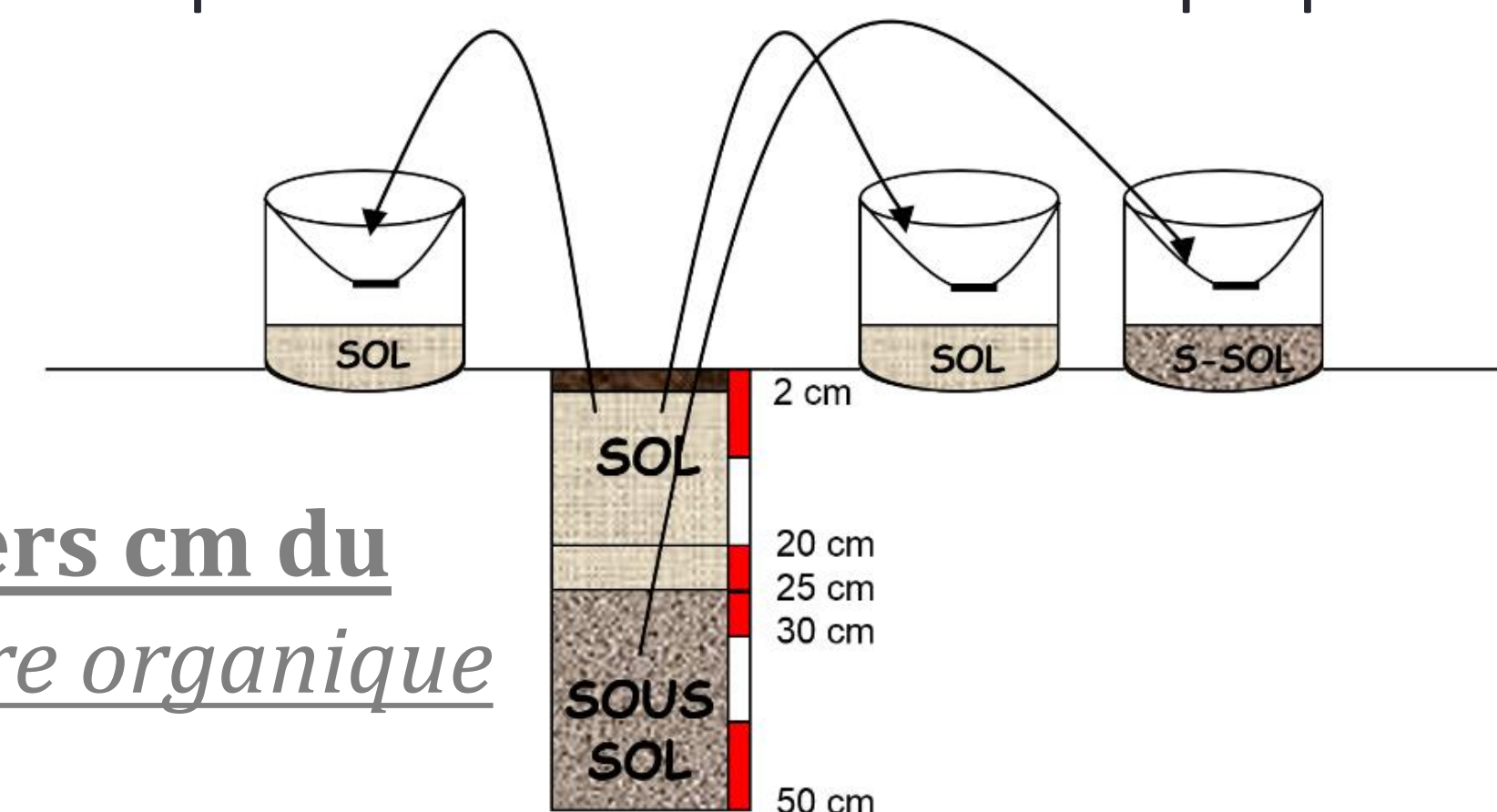
PRINCIPE



En parcourant la parcelle dans ces deux diagonales réaliser **au moins 12 sondages** et mélanger les prélèvements dans un seau propre



Ôter les 2 premiers cm du sol (évite la matière organique fraîche)



Sol	2-25cm
Sous-sol	25-50cm

QUANTITÉ & IDENTIFICATION

L'échantillon doit être représentatif de la parcelle ou de la zone, conditionné de manière adéquate (*en fonction des paramètres analytiques demandés*) et être constitué de suffisamment de volume afin de réaliser l'ensemble des analyses.

Quantité : env. **1kg** du mélange de terre
Contenant : sachets en plastique (*type Sol-Conseil*)
Identification* : nom de l'échantillon, profondeur de prélèvement, ...

*annotations claires directement sur le sachet de prélèvement

ACHEMINEMENT & ENVOI DES ÉCHANTILLONS

Sol-Conseil – Ch. Du Lavasson 4 - 1196 Gland

Contact : 022.361.00.11 - info@sol-conseil.ch - www.sol-conseil.ch

PRELEVEMENTS

Période : Optimum entre la récolte et le démarrage de la végétation, au moins 2 mois après l'application d'une fumure.

Matériel : Une tarière ou une bêche, sachets en plastique et seaux propres.

Procédure : **12 à 15 prélèvements** par parcelle, répartis régulièrement (*ligne ou diagonale*), leur mélange constitue l'échantillon final pour le laboratoire.

AGRICULTURE

Type de cultures :	Profondeur :
Prairies naturelles, permanentes	2-10cm
Grandes cultures, terres assolées	2-20cm
Cultures maraîchères	2-20cm
Arboriculture, viticulture ¹⁾	2-25cm (sol) + 25-50cm (sous-sol)

¹⁾ Sol et sous-sol lors de la première analyse et lors de chaque reconstitution pour les cultures pérennes (vigne, verger)

FEUILLE DE DEMANDE

Une **feuille de demande d'analyse** doit être jointe aux échantillons pour le laboratoire, comprenant les informations suivantes :

- **Coordonnées du demandeur**
- **Nom de l'éch.** (correspondance avec le sachet / p.ex. N° ou nom de parcelles)
- **Programme d'analyse désiré**

Les annotations doivent être claires et lisibles